

Commune de Vuillafans

Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 10 mai 2019

Date de convocation : /05/2019

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	9
Nombre de membres absents excusés :	4
Nombre de membre absent :	1

Le 10 mai 2019 à 20 h 00, le Conseil municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : Gérard QUETE, Michel BOURQUIN, Claude CURIE, Bernard WOZNI, Joël EME, Michelle HOUSER, Michel MINARY, Sylvie PERRET-GENTIL, Colette THERAGE.

Membres excusés : Isabelle GASSER-BIZE, Bernard CARDEUR, Rémi JEANNINGROS, Adrien ROMAIN.

Membre absent : Adeline CHEVENEMENT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.
Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu de la dernière séance.

1°) – Régularisation de Madame MANZ pour son activité de début de saison

Corinne MANZ n'assurera pas la totalité de la saison au camping. Son arrêt prend fin la semaine prochaine à cette issue lui sera remis son solde de tout compte. . Le conseil à l'unanimité donne son accord pour effectuer la régularisation des heures effectuées.

2°) –Approbation du contrat de travail de Madame MURPHY qui remplace Corinne MANZ à la fonction de régisseuse du camping-gîte du Pré Bailly pour la saison 2019

Madame MURPHY commence sa saison la semaine prochaine, horaires en modulation, contrat en CDD pour X heures. Madame MURPHY parle couramment l'Allemand et le Hollandais. Le conseil à l'unanimité approuve cette embauche et lui souhaite la bienvenue.

3°) –Le Syndicat Scolaire demande une participation aux frais de chauffage de 1 000 € pour la période du 1er octobre 2018 au 28 janvier 2019 soit 250,00 € par mois

Suite au sinistre de la famille ERSAN, la commune les a hébergé gratuitement dans le logement de fonction de l'école, le Syndicat Scolaire demande le remboursement du chauffage, qui correspond à 250 €/mois. Cette somme incombe à la famille ERSAN. Le conseil donne son accord pour le règlement par la commune des frais occasionnés et la refacturation à la famille ERSAN du coût du chauffage.

4°) – CDEI demande le remboursement des frais de déchetterie s'élevant à la somme de 115,45 € pour le dépôt de gravats issus de l'effondrement du plancher de la maison ERSAN. Pour mémoire cette entreprise d'insertion avait demandé pour effectuer ce travail la somme de 500 € pour trois jours de travail à cinq personnes

Les frais de 115,45 € devront être réglés par la famille ERSAN. Le conseil donne son accord pour émettre un titre de recettes à M. ERSAN René.

5°) – Nous avons évoqués la nécessité de fermer le passage qui rejoint la Grande Rue (rue Rose) constamment souillée par les propriétaires de chiens. Un devis a été demandé à DG SOUDURE. Le devis est chiffré à la somme de 1 990 € entreprise non assujettie à la TVA

Cette ruelle étant communale et non privée le conseil à l'unanimité refuse sauf deux voies pour, de fermer ce passage. Ce lieu n'étant pas le seul à être souillé le monument aux morts fait l'objet de nombreuses déjections. Nous demandons aux propriétaires de chiens de faire preuve d'un peu de civisme et de ramasser les déjections de leurs animaux. Il est rappelé qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux sur la voie publique. L'ensemble du conseil ne retiens pas cette proposition.

6°) Remplacement de la fenêtre de la station de pompage le devis à DG SOUDURE, pour un montant de 1 248 €

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour le remplacement de la fenêtre.

7°) - Remplacement de la pompe d'extraction des boues par les Ets GAZ ET EAUX coût 2 701,61 € TTC

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour le remplacement de la pompe de relevage n° 2, cette dernière est d'origine.

8°) - Suite à la demande de la Tuffière et pour alléger le panneauage demandé par la DDT un ensemble de signalétique sera proposé en participation financière aux : gîtes privés, restaurants, la poste, Soudatol, etc... le devis sera déposé avant la réunion

Le devis pour sept structures est de 1 295 €. Cette somme sera répartie à chaque commerçant ou artisan qui souhaite figurer sur la signalétique. Le conseil donne son accord.

9°) - Le contrat de travail de M. Daniel MOUREY doit être prolongé à compter du 1/06/19 Aucune modification ne doit portée dans le contenu de ce contrat

Le conseil donne son accord pour le renouvellement au 1er juin 2019 du contrat de travail de M. MOUREY (20 h par mois) ce dernier note sur un carnet le temps de ses présences.

10°) – Contrôle du branchement d'assainissement de la Mairie de Mme Pin Isabelle

M. CURIE Claude informe le conseil que suite au contrôle du branchement d'assainissement de L'habitation de Mme Pin Isabelle par le Ste Sciences Environnement le coût de cette prestation sera refacturé à l'intéressé. Le conseil donne son accord

11°) - Présentation du diagnostic de l'audit énergétique du bâtiment de la salle des fêtes et choix d'une des deux stratégies possibles

Le choix s'est porté sur la deuxième solution : ADEM – SYDED et EFFILOGIE pour un montant de subventions de 169 600 €, resterait à la charge de la commune 39 000 €. Accord est donné à Monsieur le Maire afin de lancer un appel d'offres.

12°) - Augmentation du temps de présence de Mme HALLER durant l'absence de Mme CHABOT

Saisie auprès du Centre de Gestion, afin que Mme CHABOT passe une contre visite médicale (hors circuit de gestion). Mme HALLER commence semaine prochaine une formation sur le logiciel des paies. Augmentation du temps de présence de Mme HALLER .

13°) - Décisions modificatives budgétaires

M. CURIE Claude informe le conseil qui suite à des erreurs de saisie sur les budgets prévisionnels 2019 pour le communal, l'eau et l'assainissement collectif, la Trésorerie d'Ornans nous demande de prendre 3 décisions modificatives afin d'apporter les corrections nécessaires pour équilibrer nos budgets, soit :

- **Budget prévisionnel communal :**
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 6453 « Caisse de retraite » en dépenses pour la somme de 14300,00 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 023 « Virement à la section d'investissement » en dépenses pour la somme de 45516,17 euros
- Diminution sur crédits ouverts du compte 2031 « Frais d'études » en dépenses pour la somme de 11000,00 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du 021 « Virement de la section de fonctionnement » en recettes la somme de 45516,17 euros
- **Budget prévisionnel eau :**
- Diminution sur crédits ouverts du compte 020 « Dépenses imprévues » en dépenses pour la somme de 600,00 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 2315 « Installation matériels et outillages » en dépenses pour la somme de 600,00 euros
- **Budget prévisionnel assainissement :**
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 001 « Déficit antérieur reporté » en dépenses pour la somme de 32439,90 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 6261 «Frais d'affranchissement » en dépenses pour la somme de 100,00 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 6288 « Autres » en dépenses pour la somme de 231,00 euros
 - Augmentation sur crédits ouverts du compte 020 « Dépenses imprévues » en dépenses pour la somme de 2000,00 euros
 - Augmentation sur crédits ouverts du compte 022 « Dépenses imprévues » en dépenses pour la somme de 4000,00 euros

- Augmentation sur crédits ouverts du compte 023 « Virement à la section d'investissement » en dépenses pour la somme de 8054,00 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 21311 « Bâtiment d'exploitation » en dépenses pour la somme de 5616,00 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 2188 « Autres » en dépenses pour la somme de 7956,67 euros
- Diminution sur crédits ouverts du compte 2315 « Installation matériels et outillages » en dépenses pour la somme de 29500,00 euros
- Diminution sur crédits ouverts du compte 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité » en dépenses pour la somme de 12000,00 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 002 « Excédent antérieur reporté » en dépenses pour la somme de 16427,39 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 021 « Virement section exploitation » en recettes pour la somme de 8054,33 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 2031 « Frais d'études » en recettes pour la somme de 5616,00 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 2315 « Installation matériels et outillages » en recettes pour la somme de 7956,67 euros
- Diminution sur crédits ouverts du compte 10222 « FCTVA » en recettes pour la somme de 100,00 euros
- Augmentation sur crédits ouverts du compte 1068 « Autres réserves » en recettes pour la somme de 32439,90 euros
- Diminution sur crédits ouverts du compte 7588 « Autres » en recettes pour la somme de 750,00 euros

Le conseil donne son accord.

Questions diverses :

Accord pour faire travaux les plus urgents sur le toit de l'église par l'entreprise de Morgan DOLE, pour un montant de 1 986 € HT. Mme GUSSEMANN pourra poursuivre son audit.

Le conseil donne son accord pour la location d'un garage à David GASSER, le montant du loyer mensuel est fixé à 50 €.

Le conseil donne son accord pour un terminal de paiement (CB) pour six mois, une demande de domiciliation doit être faite à la Banque de France, la société de location demande 400 € de caution pour six mois et 60 €/mois. Une demande auprès de la trésorerie sera faite.

Elections européennes : organigramme des présences durant le scrutin. Rappel le 26 mai 2019 c'est le jour de la fête des mères.

8 h à 10 h	: Gérard QUETE – Isabelle GASSER-BIZE – Sylvie PERRET-GENTIL
10 h à 12 h	: Claude CURIE – Michelle HOUSER – Colette THERAGE
12 h à 14 h	: Michel BOURQUIN – Michel MINARY -
14 h à 16 h	: Bernard WOZNY – Bernard CARDEUR -
16 h à 19 h	: Joël EME – Rémi JEANNINGROS -

Troupeaux conservatoire : le 15 mai 2019 quinze petits chevaux et vaches vont paître sur les côteaux vers Echevannes. Le jeudi 16, à 18 h inauguration par le CNEN.

Le broyeur ne sera plus utilisé pour les branchages des particuliers. La commune de Montgesoye a demandé de participer à l'achat du broyeur, le conseil à l'unanimité a refusé, les branches de la commune de Montgesoye seront broyées par Eric et Julien, en échange il sera demandé à la commune de Montgesoye de nous donner des heures.

Le 29 mai 2019, nettoyage du réservoir, l'eau sera coupée de 6 h à 22 h.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	